



Autorisation parentale de droit à l'image et de sortie.
2020-2021

Je soussigné(e) :

Monsieur (Père ou représentant légal) :

Madame (Mère ou représentante légale) :

Adresse

Code Postal : Ville :

AGISSANT EN QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DE L'ADHERENT(E) MINEUR(E) :

Nom : Prénom :

Né(e) A

➤ **Prise de vue d'un mineur et utilisation de son image**

(Rayer la mention inutile)

Autorise le Volant Montois

n'autorise pas le Volant Montois

- A prendre une ou plusieurs photographie(s), films et/ou enregistrements sonores (Captation, fixation, enregistrement, numérisation) le représentant
- A reproduire, diffuser et publier, avec ou sans modifications, une ou plusieurs photographie(s) (prises de vues générales ou portraits), des films et/ou enregistrements sonores, le représentant,

dans le cadre des activités proposées par l'association Le Volant Montois (manifestations, sorties, entraînements et compétitions)

La publication ou la diffusion, ainsi que les textes et légendes associés ne devront pas porter atteinte à la dignité, à la vie privée et à la réputation de l'adhérent(e) mineur(e).

(Droit pénal : diffuser l'image d'une personne sur internet n'est pas punissable si la photographie a été prise avec son accord : Publié le 18 mars 2016)

➤ **Autorisation de sortie libre(*)**

(Rayer la mention inutile)

Autorise l'adhérent(e) mineur(e)

n'autorise pas l'adhérent(e) mineur(e)

- à sortir seul du complexe sportif selon les horaires des entraînements prévus par le règlement intérieur.

(*) les parents doivent s'assurer de la présence d'un encadrant avant de laisser l'enfant au complexe sportif.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ».)